

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 218

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi l'alinéa 101 :

« La France renforce son engagement pour améliorer et utiliser des indicateurs statistiques favorisant le bien-être et le développement durable dans le cadre de la solidarité internationale et dans le cadre de l'évaluation des projets d'aide publique au développement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise de la Covid-19 nous invite à prendre en référence d'autres modèles statistiques. Or, il existe aujourd'hui un grand nombre d'indicateurs statistiques alternatifs au « produit intérieur brut ». Ce dernier indicateur statistique ne mesure que la somme de la valeur ajoutée produite en un an dans un État. Il ne regarde donc que les questions économiques sans se préoccuper de leur impact sur les inégalités, le développement durable ou les droits humains. Il est de moins en moins légitimes pour comptabiliser la progression du monde dans un objectif d'être plus respectueux des humains et de la nature tels que défini dans les objectifs de développement durable.

Il serait légitime de donner plus de visibilité aux nombreux travaux de sciences sociales portant sur la création d'agrégats statistiques alternatifs au PIB. Car de nombreuses pistes existent déjà, mais ne sont pas suffisamment mises en valeur par les décideurs politiques.